

PRÉFECTURE DE LA DRÔME

Boulevard Vauban - B.P.1040 — 26030 VALENCE CEDEX
Téléphone : 75-79-26-00 — Télex 345.395

Direction
des Relations avec les Collectivités Locales
et de l'Aménagement du Territoire

2ème Bureau
Poste tél. : 2336
FL/GD

ARRÊTÉ N° 2173

Le Préfet
du département de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et son décret d'application n° 77.1133 du 21 septembre 1977, notamment son article 11 ;

VU la demande présentée le 28 décembre 1990 et complétée le 25 janvier 1991 par la S.A. EMIN-LEYDIER dont le siège social est sis 8 Cours de Verdun, 01103 Oyonnay Cédex, afin d'obtenir l'autorisation d'extension de l'installation de fabrication de papiers sur le territoire de la commune de Laveyron (Drôme), lieu-dit Champblain ;

VU le dossier d'enquête publique reçu en Préfecture le 23 avril 1991 ;

CONSIDERANT que l'accomplissement des formalités réglementaires de toutes les phases de la procédure ne permet pas de statuer avant le 23 juillet 1991 ;

SUR la proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture,

ARRÊTÉ

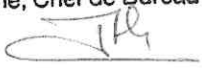
ARTICLE 1er - A compter du 24 juillet 1991, le délai fixé à l'article 11 du décret du 21 septembre 1977 est prorogé pour une durée de 3 mois se terminant le 23 octobre 1991.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général de la Préfecture de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à :

- M. le Directeur de la S.A. EMIN-LEYDIER à Laveyron,
- M. le Maire de Laveyron,
- M. le Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement à Valence.

Fait à Valence, le 16 JUIL. 1991
Le Préfet,

Pour Ampliation
L'Attaché, Chef de Bureau


Jacqueline HEMON

Pard'Ampliation
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Patrice MOLLE